



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260122-2181511-AR

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le : 22/01/2026

### DÉCISION N° DEC\_2026\_013

**Objet** : demande de subvention auprès de l'Agence Autonom'Y Yvelines & Hauts-de-Seine, en réponse à l'appel à projet Lien social dans les Yvelines au titre de l'année 2026

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2022-02-16/02 du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** la création par la loi n°2015-1776 d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015, de la Conférence des financeurs, instance départementale au bénéfice du développement de la politique de prévention de la perte d'autonomie sur l'ensemble du territoire,

**CONSIDÉRANT** que le département des Yvelines a délégué la gestion du concours des deux Conférences des Financeurs à l'Agence Autonom'Y,

**CONSIDÉRANT** l'appel à projet Lien social dans les Yvelines au titre de l'année 2026,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Vélizy-Villacoublay met en place plusieurs activités de lien social au profit des seniors de la Ville,

### DÉCIDE

**Article 1** : de solliciter une subvention auprès de l'Agence Autonom'Y d'un montant de 15 000 € pour la réalisation d'ateliers et d'animations sur la thématique du lien social.

**Article 2** : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 21 janvier 2026

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)